

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 novembre 2012

Étaient présents :

M. Gérard PELAMATTI, Maire,
Mmes HUREAU, PHILIPPON, RENOULT et VAILLANT,
MM. CARLIER, COSTE, et DUGLAND.

Était excusé :

M. METIVIER (pouvoir à M. Frédéric DUGLAND)

Étaient absents :

M. BEAUFORT, Mme JACOB.

Autres présents :

Mme BARBIER, Secrétaire de Mairie

La séance est ouverte à 19h40.

M. Michel CARLIER est nommé secrétaire de séance.

Aucune inscription de questions diverses à l'ordre du jour du conseil n'est demandée.

1/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal :

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2012 et des délibérations prises. Pas de rectifications demandées. Approuvé à l'unanimité des présents. Signature du registre.

2/ Présentation du plan de désherbage par M. DE GOEDE :

M. DE GOEDE (animateur – coordonnateur auprès de l'UCCSA) présente ses travaux sur le plan de désherbage, en lien avec le financement de la balayeuse par l'Agence de l'Eau, et la Charte Régionale d'Entretien des Espaces Publics que la Commune devrait signer prochainement.

La charte est proposée par le Conseil Régional de Picardie afin de structurer les démarches des collectivités en matière d'entretien des espaces publics. La signature de cette Charte permet d'avoir des financements pour les études, la communication auprès du public et la formation des agents à hauteur de 80 % des dépenses engagées (50 % par l'Agence de Bassin Seine Normandie, 30 % par le Conseil Régional) ainsi que pour l'acquisition de matériel futur à hauteur de 50 % du montant H.T. (40 % par l' ABSN, 10% PAR le Conseil Régional).

Bien entendu au préalable, un contrôle de l'application de la dite charte est effectué par les services compétents.

Devant la nécessité de faire une lecture approfondie des documents remis (plan de désherbage et Charte), la délibération sur la signature de la Charte, en ce qui concerne le niveau d'engagement (niveau 1 à niveau 5) sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal. Il est à noter que les bonnes pratiques de notre employé communal depuis plusieurs années nous permettent d'envisager sereinement la signature de la charte à un niveau 3.

L'ensemble de ces documents est à la disposition du public et des informations seront données aux Glanais afin que ceux-ci puissent collaborer à l'extension des bonnes pratiques en matière d'utilisation des produits phytosanitaires au domaine privé.

3/ Délibérations :

a) Décision modificative budgétaire :

Afin de pouvoir effectuer le règlement de la facture « matériel de bureau », il est nécessaire de transférer par DBM la somme de 40,00€ du compte 020 (dépenses imprévues) au compte 2183 – opération 2036.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

b) Remboursement de frais pour concours, examen ou formation :

Rapporteur : Mme Barbier.

Il est nécessaire de modifier notre précédente délibération afin d'y inclure les frais de transport, de repas et d'hébergement pour examens et concours.

La précédente délibération ne prenait en compte que les frais engagés lors des formations. La nouvelle formulation permettra de rembourser les frais de notre employé communal lors du passage de son examen professionnel (les mots examen et concours avaient été oubliés !)

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

c) USESA :

1. Rapport annuel de l'USESA 2011 :

Rapporteur : M. Coste.

Le rapport annuel de l'USESA fait le point sur l'état du syndicat à la fin de l'année 2011 ainsi que les réalisations faites (travaux, etc..)

Le rapport est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

2. Rattachement de Villiers St Denis et Coincy à l'USESA :

Rapporteur : M. le Maire.

Les communes de Villiers St Denis et Coincy nous demande de soutenir par délibération leur volonté de ne pas intégrer l'USESA malgré l'injonction de M. le Préfet dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales.

Un débat assez vif sur le prix de l'eau, l'absence d'étude de propositions alternatives (Noréade) au sein de l'USESA et sur l'attribution de la Délégation de Service Public (D.S.P.) par l'USESA pour la gestion et l'entretien des réseaux d'eau montre des avis partagés au sein du Conseil.

En effet force est de constater que le prix de l'eau, fixé par l'USESA sur proposition de VEOLIA, attributaire de la D.S.P., est l'un des plus élevés de France. Les motifs invoqués sont d'une part une certaine vétusté du réseau d'adduction nécessitant des travaux importants de renouvellement, d'autre part la volonté de construire une station de pompage et de traitement de l'eau de la Marne dans le but de sécuriser les approvisionnements dont le bien fondé n'est pas avéré (une quinzaine de million d'Euros d'investissement). L'entrée des deux communes concernées entraînerait de fait une hausse du prix de l'eau substantielle.

En ce qui concerne l'entretien des réseaux, la commune de Villiers St Denis vient de procéder à la rénovation et la sécurisation de son réseau communal. La commune a donc des emprunts à rembourser même si elle intègre l'USESA. Les habitants seraient amenés à financer deux fois (eau + réseau) ce qui n'est pas très logique.

Aucune solution alternative n'a été proposée à ces deux communes alors qu'il existe d'autres solutions, notamment l'adhésion à Noréade (régie collective).

Il n'y a pas non plus de vrai débat au sein de l'USESA sur la solution Noréade alors que l'on approche du renouvellement de la délégation de service public. Le choix doit être fait courant décembre. Il est vrai que le passage chez Noréade implique la dissolution de fait de l'USESA et le transfert des 102 communes actuellement adhérentes de l'USESA chez Noréade.

Le Conseil, après avoir pris en compte les avis de chacun, décide de soutenir les communes de Villiers St Denis et Coincy dans leur refus de la décision préfectorale afin de leur laisser la liberté de choisir en toute connaissance de cause.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

d) Participation MNT maintien de salaire et labellisation :

Rapporteurs : M. Carlier, Mme Barbier.

A compter du premier janvier 2013, il ne sera plus possible de verser une participation aux cotisations MNT maintien de salaire ou mutuelle santé en pourcentage (actuellement 50 % de la cotisation mensuelle) Désormais il nous faut déterminer un montant mensuel fixe pour cette participation en fonction de critères que nous choisissons librement. Néanmoins, le montant minimum est fixé à 5 €. Par ailleurs, cette participation ne peut être versée que si la mutuelle choisie par l'employé est « labellisée » (conditions obligatoires devant être incluses dans le contrat « mutuelle ») La MNT est labellisée donc nous n'avons pas de problème.

Après étude, il est proposé de verser une participation de 5 € pour les emplois à temps partiel et de 10 € pour les emplois à temps complet. Cette proposition doit d'abord être soumise au Comité Technique Paritaire (C.T.P.) du centre de gestion pour avis avant de transmettre la délibération définitive pour contrôle de légalité. Si besoin, cette participation peut être revue en fonction de l'évolution des carrières de nos employés communaux.

Proposition de délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés. La proposition de délibération sera transmise au CDG02 pour avis au C.T.P.

e) Convention visite médicale :

Rapporteurs : M. Carlier, Mme Barbier.

Les visites médicales de nos employés communaux étaient jusqu'alors du ressort des services de santé du département. Désormais ce n'est plus le cas. C'est maintenant aux communes d'organiser les visites médicales auprès d'un médecin agréé. Dans un souci de facilitation des opérations, le CDG 02 propose donc la signature d'une convention « adhésion au service prévention et santé » qui leur délègue l'organisation du suivi médical avec un personnel compétent. Le Conseil Municipal n'ayant aucune objection, autorise par délibération, M. le Maire ou l'Adjoint chargé du personnel à signer la convention.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

f) Hôpital :

Rapporteur : M. Carlier.

De nombreuses manifestations, réunions, distributions de tracts, pétitions auxquelles participent activement les habitants de Gland et les élus ont lieu pour la défense de l'offre de soins dans le sud de l'Aisne face aux menaces de l'application du SROS par l'ARS en 2013. La presse s'en est largement fait l'écho dans ses colonnes.

Rien n'est acquis pour le moment et une consultation citoyenne sera organisée le 25 novembre 2012 de 8h00 à 12h00 dans les Mairies de la Communauté de Communes de Château-Thierry. Toutes les Mairies hors CCRCT peuvent se joindre à cette votation. Le Conseil Municipal a décidé d'organiser ce vote en Mairie. Les Glanois ont été déjà informés à plusieurs reprises des modalités d'organisation par tracts et affichage public. Le matériel de vote sera fourni par la CCRCT. Les élus s'organiseront pour la tenue du bureau de vote.

Par ailleurs, M. Carlier demande au Conseil Municipal de soutenir la délibération du Conseil Communautaire demandant la révision du Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS) en Picardie présentée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) au vu de ses conséquences désastreuses sur l'offre de soins sur notre territoire et en particulier sur l'Hôpital de Château-Thierry.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

3/ Situation financière de la commune :

Rapporteurs : M. le Maire, Mme Barbier.

L'année 2012 sera une année tendue sur le plan des finances communales. De gros investissements ont été réalisés et les recettes attendues tardent à venir (retard dans les versements

de certaines subventions (CDDL, FDS), remboursement de TVA, etc.). Mais il reste encore 1 mois et demi avant la clôture de l'exercice financier 2012...

4/ Bilan des réalisations 2012 et prévisions 2013 :

Rapporteur : M. le Maire

En 2012 ont été réalisés :

- L'agrandissement du stockage de l'atelier communal,
- L'aire de jeux multisports (City Stade),
- La rampe d'accès à la Mairie pour les personnes à mobilité réduite,
- L'achat d'un tracteur / tondeuse,
- L'achat de la balayeuse en commun avec Mont St Père,
- L'installation d'un palan électrique dans l'atelier
- Les massifs floraux et arbustifs des abris de bus
- L'aménagement de l'entrée du village : plantation de 20 m de charmille,
- La réfection de la gouttière de l'ex-école,
- Le passage de la Commission Incendie au Foyer Rural.
- En cours les problème de stationnement dans la rue du Carrefour gênant la collecte des ordures ménagères.

Sont déjà envisagés pour 2013 :

- Les plantations végétales autour du city stade,
- Réalisation de la clôture le long du chemin de Molignon,
- Des travaux au Foyer Rural (rénovation intérieure)
- L'achat de nouvelles tables plus faciles à manipuler,
- Un chemin de roulement entre le Foyer et l'atelier pour les chariots des tables,
- Une aire de lavage des poubelles et du matériel d'entretien des espaces verts,
- L'éclairage du parking,
- La mise sous alarme de l'atelier communal
- La réfection du toit du logement de l'ex-école,
- L'enfouissement des réseaux rue du Carrefour / rue de Rome

La liste n'est pas exhaustive et sera complétée. Bien entendu, les coûts des propositions seront étudiés et des priorités seront faites en vue de l'établissement du budget primitif 2013.

5/ Informations diverses :

a) Commission transport de la CCRCT :

Un bilan du transport collectif, sur une année presque complète, fait apparaître une progression de 12 % de la fréquentation notamment sur le transport à la demande (TAD).

La ligne desservant Gland /Mont St Père /Chartèves étant très utilisé en TAD, est remise en ligne régulière aux mêmes horaires que le TAD.

Des problèmes avec la desserte Arianair (centre de formation à l'Hôtel Ile de France) qui fonctionne souvent à vide. Le centre oublie de prévenir que les « étudiants » sont en stage et donc absents... Un manque de communication fort préjudiciable. Une autre solution est à l'étude en vue d'en diminuer le coût (Taxis).

b) SIAM :

Les différentes réunions prévues n'ont pas pu se tenir faute de quorum.

c) SARCT :

Les travaux de réfection du réseau de collecte eaux usées rue de Château-Thierry / rue de la Rivière / rue des Olivettes prévus à compter du 15 novembre 2012 sont reportés début 2013 sans autre précision de date.

d) Bénévoles :

M. le Maire signale le manque criant de bénévoles pour aider aux plantations alors que le nombre de massifs augmentent (aménagement prochain des entrées de village et plantations au « city Stade ») Un « appel au peuple » sera fait dans la prochaine « Feuille de Chêne » de décembre.

e) Décors de Noël :

Pour mettre un peu de gaîté face à la morosité ambiante, les décorations de Noël seront installées dans la semaine du 13 au 19 décembre et enlevées dans la semaine du 10 au 17 janvier en fonction des disponibilités des bénévoles.

f) CCAS - Repas des Aînés :

Le repas des aînés se déroulera le 2 décembre 2012 au Château de Condé en Brie. Transport par covoiturage. Visite du château le matin à partir de 11h. Repas et après-midi festif avec un animateur. L'organisation est finalisée à ce jour.

g) Arbre de Noël de la commune» :

Le spectacle est réservé. Les contrats sont signés. Il s'agit d'un spectacle de magie suivi d'une sculpture de ballon par Philippe Richard qui vient de Valenciennes. Il reprendra contact avec nous quelques jours avant le spectacle du 19 décembre 2012. Les achats pour les sachets de friandises sont effectués. Il reste à « améliorer » les emballages. L'organisation est à finaliser lors du prochain conseil municipal (décoration de la salle, sapin, mise en place de la salle).

h) Rue du Carrefour :

Le problème est connu. Certaines voitures gênent parfois le passage du camion de collecte des ordures ménagères. Une réflexion avec les riverains sera engagée afin de trouver une solution acceptable par tous comme cela fut le cas pour la rue de Rome.

i) Permanences du samedi, fermeture de la Mairie :

Répartition des permanences du samedi pour fin novembre et décembre 2012.

Pas de permanence le samedi 24 novembre (Marché de Noël)

La Mairie sera fermée pour les Fêtes de fin d'année du vendredi 21 décembre 2012 au soir au jeudi 3 janvier 2013 au matin.

Une permanence aura lieu le 31 décembre de 9h00 à 12h00 pour permettre l'inscription des retardataires sur les listes électorales.

Les Glanois seront informés de ces dispositions dans la « Feuille de Chêne » de décembre 2012 et par voie d'affichage à la porte de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.